



Rédaction des messages, politesse...

Par **Tisuisse**, le **03/12/2012** à **08:26**

Bonjour,

Comme cela est demandé par la charte et par respect pour ceux qui lisent et répondent à vos demandent, il est de bon usage de commencer le premier message de votre topic par un "Bonjour," et de l'achever par un "merci d'avance" ou toute autre formule de ce genre.

[s]Les posteurs qui ne respecteraient pas cette politesse élémentaire risquent de voir leur message supprimé directement, et sans autre avis.[/s]

Je rappelle que ce site est totalement gratuit, qu'il est géré et animé par des juristes tous bénévoles, et que ces juristes prennent sur leurs temps de loisirs pour étudier chaque cas et y répondre. Un peu de reconnaissance de leur dévouement par ces formules de politesse est toujours très appréciée et fait partie de la plus élémentaire règle de bonne entente.

Je rappelle également que l'écriture d'un texte ou fraction de texte en majuscules n'est pas autorisée. L'écriture en majuscules se traduit, sur les forums, par des hurlements et il n'est pas nécessaire d'hurler pour se faire comprendre. Alors, évitez ce type d'écriture.

L'écriture en langage SMS est toute aussi proscrite, difficile à lire donc à comprendre. Notre langue française est si riche et si belle qu'il serait dommage de ne pas en faire usage.

Les insultes, les dénigrement envers qui que ce soit, les coordonnées en clair de personnes ou d'entreprises, meme si ce sont les vôtres, sont à bannir. La modération se charge de faire disparaître ces infos non désirées, voire le message ou le topic en entier.

De même, un effort sur l'orthographe sera toujours très apprécié et permettra une bonne première lecture de votre demande, ce qui en facilitera la compréhension et la rédaction de la

réponse.

Par ailleurs, que ce soit dans le texte d'une demande, de celui d'une réponse ou en signature, aucun lien avec un site à caractère commercial (donc avec services payants) ne doit figurer, ces messages seront supprimés par l'administration et n'apparaîtront pas sur le topic.

N'écrivez pas non plus sur un topic ancien, le mieux est d'ouvrir une nouvelle discussion car, entre temps, la réglementation peut avoir été modifiée et ce qui était valable à une époque peut très bien ne plus l'être lors de votre demande. Les nouveaux messages sur des topics anciens seront donc effacés.

Enfin, si vous ne savez pas dans quelle catégorie vous voudriez poster votre demande, cela n'a pas d'importance, laissez-le sur le forum "droit général" et il sera reclassé dans la bonne catégorie, ne vous en inquiétez pas.

Grand merci à l'avance et bonne continuation.

Tisuisse,
coadministrateur.

Par **Visiteur**, le **04/04/2019** à **22:12**

Up, car ce rappel est utile

Par **Lag0**, le **05/04/2019** à **07:32**

[citation]Up, car ce rappel est utile[/citation]

Bonjour,

Une personne qui s'inscrit sur le forum pour poser une question ne va pas aller auparavant lire toutes les discussions. Donc elle ne verra pas celle-ci...